

# TERRA LOREINA

Du 25 juin au 20 juillet 2025  
Château de Fléville-devant-Nancy

## Conditions Générales de Vente

**MAJ : 17 juin 2025**

---

Les présentes « conditions générales de vente » régissent la vente des prestations du spectacle Terra Loreina organisé par l'association Voix et Lumière de Jehanne sur le domaine du Château de Fléville, du 25 juin au 20 Juillet 2025.

Elles sont portées à la connaissance de l'utilisateur avant tout engagement de sa part. En validant son achat, l'utilisateur reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente. Placé sous la responsabilité de l'acheteur, le billet d'entrée Terra Loreina est nominatif et unique. Selon la loi n°2012-348 du 12 mars 2012, il ne peut être revendu. En cas de litige, une pièce d'identité sera demandée. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer, ou de contrefaire un ticket de quelque manière que ce soit. Seule la première personne présentant un ticket valide sera admise à accéder à l'événement. Ce spectateur est présumé être le porteur légitime du billet. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet est passible de poursuites pénales.

Les présentes « conditions générales de vente » peuvent être modifiées. Les nouvelles dispositions s'appliquent de manière rétroactive à l'ensemble des acheteurs.

Organisateur : ce terme désigne l'association Voix et Lumière de Jehanne, organisatrice du spectacle Terra Loreina et dont le siège est situé 12 rue de la Basilique à Domremy-la-Pucelle (88630), numéro de SIRET 791 624 885 000 20. Mail: [secretariat@vlj-asso.fr](mailto:secretariat@vlj-asso.fr)

Acheteur : ce terme désigne le cocontractant ayant commandé ou acquis un billet proposé par le vendeur sur le site terra-loreina.fr .

Les conditions générales suivantes (sous réserve de modifications) s'appliquent à tous les acheteurs de billets (détenteurs de billets):

# 1. Voix et Lumière de Jehanne en qualité d'organisateur

Les relations contractuelles découlant du contrat de vente de billets sont établies exclusivement entre l'acheteur d'un billet et l'organisateur.

# 2. Règlements de sécurité et d'exécution de l'organisateur

L'achat de billets implique pour les acheteurs de reconnaître les règlements d'organisation et de sécurité de l'organisateur et de prendre acte qu'ils peuvent être exclus de la manifestation sans aucune indemnité s'ils ne respectent pas ces règlements. Les règlements sont disponibles auprès de l'organisateur. Afin d'éviter tous litiges, les billets doivent être achetés directement sur eurockeennes.fr ou dans les réseaux officiels de ses partenaires commerciaux agréés.

# 3. Restitution, remboursement, échange

## 3.1. Principes généraux

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés. Ils sont valables uniquement pour la représentation pour laquelle ils ont été émis. Il est expressément rappelé qu'aux termes de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, le client ne peut pas exercer son droit de rétractation concernant les prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (catégorie dans laquelle entrent les spectacles).

Ceux-ci ne feront donc l'objet d'aucun remboursement, lesdites prestations de services étant en tout état de cause désignées comme telles aux clients, avant la conclusion de la vente, dans la description de l'offre. L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification sur le programme.

## 3.2. Exceptions liées aux annulations ou interruptions pour des raisons de sécurité (météo extrême ou décision administrative)

Conformément à notre politique de sécurité et aux fonctionnalités Billetweb, des exceptions s'appliquent en cas d'annulation ou d'interruption de la représentation pour raisons extérieures (intempéries extrêmes, interdiction administrative) :

Annulation avant le début de la séance :

L'acheteur dispose d'un choix entre :

- **Avoir d'un montant égal à la valeur nominale du billet, utilisable pour réserver une autre date de la série de représentations.** Le code promo correspondant est envoyé par email. Pour l'utiliser, l'acheteur se rend sur la billetterie, sélectionne une nouvelle date puis saisit le code promo à l'étape de paiement. Si le nouveau billet est plus cher, la différence est à la charge de l'acheteur. Si le nouveau billet est moins cher, le reliquat ne pourra pas être réutilisé ultérieurement ou restitué.
- **Remboursement intégral sur le moyen de paiement initial**, que l'acheteur peut demander directement via son espace client Billetweb (« Gérer ma commande ») jusqu'à la 14 jours après la date de sa séance. Le traitement du remboursement est généralement effectué entre 24 et 96 heures.

Interruption et annulation en cas de séance:

- **Si l'interruption survient avant que 50 % de la durée du spectacle n'ait été diffusée et qu'il n'est pas possible de reprendre** : choix identique à l'annulation avant le début (report/avoir ou remboursement intégral via « Gérer ma commande »).
- **Si l'interruption survient après plus de 50 % de la durée et qu'aucune reprise n'est possible** : la séance est considérée comme ayant été réalisée en grande partie. Aucun remboursement du billet n'est proposé. Toutefois, nous vous proposons également un avoir valable sur une autre séance (dans la limite des places disponibles).

Si la météo se calme et qu'il est possible reprendre la séance le même soir, aucun remboursement ou avoir ne sera possible.

## 4. Report de la manifestation ou d'une séance

Si la manifestation est reportée ou son lieu modifié pour quelque raison que ce soit, le billet reste valable pour la nouvelle date et le nouveau lieu. Toute restitution ou tout échange de billets est en principe exclu.

### 3.3. Report avant la tenue initiale

Si la représentation est reportée ou son lieu modifié avant le début pour quelque raison que ce soit (intempéries, décision administrative ou autre cas de force majeure), le billet reste valable pour la nouvelle date ou lieu. Conformément à la réglementation et à la politique Billetweb, l'acheteur peut :

- Accepter automatiquement le report : transfert du billet sur la nouvelle séance, sans action supplémentaire
- Demander le remboursement intégral via « Gérer ma commande » dans son espace Billetweb, dans un délai de 14 jours après la date de sa séance. Le remboursement

est généralement traité sous 24 à 96 heures. Par défaut, la vente de la séance initiale est bloquée dès l'annonce du report pour éviter toute nouvelle vente inutile.

## 5. Annulation de la manifestation

En cas d'annulation de l'événement, Voix et Lumière de Jehanne et son partenaire de distribution agréé remboursent la valeur nominale du billet. Toutes les informations concernant les modalités de remboursement des billets seront inscrites sur le site [terra-loreina.fr](http://terra-loreina.fr)

## 6. Exclusion de la responsabilité

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance dans les différents espaces du site de l'événement ou des parkings. L'équipe de l'événement et ses agents ne peuvent en aucun cas être considérés comme gardiens des effets personnels des participants et n'ont donc, en aucune manière, la charge du gardiennage et de la surveillance desdits effets personnels. Ils ne peuvent donc pas voir leur responsabilité engagée en cas d'accident, de détérioration partielle ou totale des biens ainsi qu'en cas de vol de toute nature qui pourrait être commis dans l'enceinte du site de l'événement ou des parkings.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les frais annexes engagés par le spectateur (transport, hébergement, etc.) dus à une annulation ou un report. Il s'efforce de notifier le plus tôt possible pour limiter ces désagréments.

## 7. Protection des données personnelles

Les informations personnelles de nos usagers ne sont collectées que pour la gestion du contrôle d'accès à l'entrée de l'événement. Ces informations ne sont communiquées à aucun organisme tiers. L'association Voix et Lumière de Jehanne s'engage à protéger la confidentialité de l'ensemble de vos données personnelles. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, telle que modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier en adressant votre demande à l'adresse Voix et Lumière de Jehanne, 12 rue de la Basilique, 88630 Domremy-la-Pucelle.

## 8. Pour le respect de toutes et tous

L'organisateur promeut des valeurs de responsabilité citoyenne partagées avec le public pour le bien-être, la protection et le respect de toutes et tous. Tout comportement inapproprié ou manquement à ces règles peut justifier d'une expulsion du site de l'événement.

Pour toute question ou problème à propos de votre commande, n'hésitez pas à nous contacter :

Courriel : [billetterie@vlj-asso.fr](mailto:billetterie@vlj-asso.fr)

Téléphone : +33 (0)7 69 22 77 45

À Fléville-devant-Nancy, le 16 juin 2025.